

## CHSCT ministériel MENJS - Réunion du 3 décembre 2020



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

### **Déclaration liminaire de la FSU**

En ouverture de cette réunion ordinaire du CHSCTMEN dont l'ordre du jour est très chargé, la FSU souhaite rappeler son attachement à cette instance et aux questions de santé, sécurité et conditions de travail.

Les décrets organisant la disparition des CHSCT à l'échéance du prochain renouvellement général des instances ont été publiés la semaine dernière, alors que l'ensemble des organisations syndicales représentatives y sont opposées, alors que la crise que nous traversons et plus généralement la montée des questions de santé et sécurité au travail montre à l'inverse qu'il faut en renforcer les moyens et les prérogatives, tout comme il est nécessaire de renforcer les moyens des représentants qui y siègent ainsi que les moyens et le nombre des acteurs de prévention.

Le gouvernement, prétextant que la fusion des instances serait une demande des employeurs publics et des ministères, persiste dans cette voie alors que la crise sanitaire montre qu'il faut une instance, un temps et un espace dédié aux questions de sécurité, d'hygiène, de santé au sens large et de conditions de travail.

Vous allez nous dire que cette décision dépasse les compétences de notre ministère. Pourtant, nous le répétons, c'est bien pour répondre aux demandes des ministres et des employeurs publics que cette fusion a été engagée.

Au sujet du fonctionnement des CHSCT, nous tenons à redire dans cette instance que la consultation sur les textes relatifs à la santé et la sécurité doit être réelle et en amont de leur publication. Les travaux menés en CHSCTM sur différents guides montre que c'est possible. Cela doit être aussi le cas pour les textes et protocoles relatifs à la crise du Covid.

Nous l'avons dit, les points à l'ordre du jour sont très nombreux. Dans le contexte actuel il est important de pouvoir maintenir ces réunions et l'organisation en mixte - présentiel et visio - s'impose. Cependant, Malgré les efforts techniques fournis, ce sont des conditions de réunions dégradées qui limitent les échanges et les débats.

Tout comme sont dégradées les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Les équipes sont épuisées mais le Ministre continue d'imposer des réformes, un management et des projets comme si de rien n'était. Recrutements insuffisants, réforme de l'éducation prioritaire, audit déstabilisante des établissements...

Concernant la situation sanitaire. L'application des mesures de prévention continuent de poser problème. Le ministère a certes accepté un passage à l'hybride en lycées mais faute d'un véritable cadre national, on constate des disparités d'application qui vont dangereusement à l'encontre de la prévention. Certains lycées ont en effet décidé de rester au 100 % présentiel sur au moins une partie des niveaux au prétexte qu'il n'y aurait pas ou peu de cas de covid parmi les élèves et les personnels ou en raison de l'échéance des épreuves de spécialités dès mars 2021.

Tous les professeurs font leur possible pour avancer dans les programmes dans les conditions actuelles, mais au prix d'une charge de travail très importante et d'une pression de tous les instants, faisant peser une forme de charge mentale très importante. Les témoignages d'épuisement professionnel sont nombreux, il y a urgence à ce que le ministre entende la réalité du terrain et que les épreuves d'enseignement de spécialités soient repoussées en juin.

De plus, des règles de distanciation sont donc abandonnées, au prétexte d'une concurrence entre établissements. Permettre ce genre de pratique, c'est aller à l'encontre de l'effort qui est fait dans tout le pays, dans tous les milieux professionnels. Les règles de distanciation ne sont pas des mesures à mettre en oeuvre uniquement lorsque les cas de covid surviennent, mais des règles de prévention primaire au sens premier du terme. Ces règles visent à éviter les contagions. En outre, les chefs d'établissement qui ont pris ces décisions mettent ainsi la pression sur les autres établissements de la zone qui peuvent être dans des situations sanitaires plus défavorables encore. La concurrence entre établissements n'est pas compatible avec la prévention des risques sanitaires ; elle est provoquée par le refus du ministre d'aménagements des programmes et des examens.

Par ailleurs, les annonces d'assouplissement du confinement ou d'un prochain déconfinement donnent lieu à des interprétations inappropriées. Les représentants de la FSU sont ainsi alertés par des agents vulnérables auxquels il est demandé de revenir sur site. La FSU demande que soit rappelé à tous les niveaux hiérarchiques que les règles sanitaires doivent continuer d'être respectées et que les personnels de l'éducation nationale sont protégés et soumis aux règles imposées par la Ministre de la Fonction publique. La priorité au télétravail, quand celui-ci est possible, doit être respectée et ne s'arrête pas avec la levée du confinement.

Concernant les agents habitant avec une personne vulnérable, la FSU continue de demander qu'ils puissent bénéficier du télétravail et si ce n'est pas possible qu'ils bénéficient d'ASA, et en tout état de cause dans le cadre de la réglementation actuelle, des règles de protection renforcées qui sont instituées par le décret du 10 novembre.

Concernant l'imputabilité du covid au service. La FSU dénonce le caractère restrictif du décret qui exclut la quasi totalité des agents de notre ministère de la présomption d'imputabilité. La reconnaissance complémentaire pour tous les agents qui ne vont pas remplir au moins une des conditions du tableau va être un véritable parcours du combattant, notamment par absence de traçabilité des expositions au coronavirus. Parallèlement aux recommandations du monde médical, le ministère a la responsabilité de cette traçabilité, ainsi que de l'information des personnels sur leurs droits. La rétention d'informations actuellement trop fréquente doit cesser.

Concernant la stratégie de tests qui vient d'être lancée, la FSU rappelle son opposition à l'utilisation des moyens de santé scolaire au profit d'une mission de santé publique. Nous vous alertons sur la charge de travail actuelle des infirmiers et infirmières mais aussi des personnels de vie scolaire (AED et CPE) sur lesquels serait inévitablement reportée la prise en charge des problèmes de santé des élèves. Ces personnels ont d'ailleurs manifesté leur colère et leur épuisement cette semaine. La stratégie de teste nécessite des moyens supplémentaires.

Concernant les autres sujets à l'agenda social.

La FSU vous a questionné sur la présentation du plan d'action égalité professionnelle du MENJS. Nous savons qu'une présentation est prévue au CTMEN du 16 décembre : le CHSCTMEN sera-t-il consulté ?

La FSU vous a enfin interpellé sur le contenu du groupe de travail QVT qui a été organisé dans le cadre de l'agenda social. Le programme proposé par le ministère ne correspond que de manière très marginale à la démarche QVT telle qu'elle est définie notamment par la Direction Générale de la Fonction Publique. Des axes de développement de la QVT ont été travaillés en CHSCTMEN et intégrés aux OSM de 2019-2020, or ils n'apparaissent pas dans ce que vous avez porté en groupe de travail. La FSU déplore le manque de continuité entre les services et lieux de concertations institués par le ministère.

La FSU reviendra sur de nombreux points problématiques au cours de cette réunion.